Deux Vallées
Communauté de Communes

BIODÉCHETS

Les biodéchets font parler d'eux depuis quelques mois déjà. En effet, une réglementation sera mise en place au 1er janvier 2024 à l'échelle nationale. Faisons le point.



Le tri à la source des biodéchets

A partir du 1er janvier 2024, les collectivités ont pour obligation d'apporter une solution de tri des biodéchets (déchets alimentaires et végétaux) aux habitants (AGEC). À l'inverse de ce que l'on peut entendre dans les médias et en l'absence de nouvelles consignes de tri de la CC2V, **les habitants du territoire ne sont pas dans l'obligation de composter et ne seront donc pas verbalisés.** Chaque intercommunalité mettra en place son propre programme d'actions concernant le tri des biodéchets en 2024/2025.

Pourquoi cette loi ?

À ce jour, les déchets alimentaires représentent encore plus d'un tiers du contenu du bac d'Ordures Ménagères Résiduelles (bac gris). Les trier présente de nombreux bénéfices :

- Réduire l'enfouissement des déchets.
- Produire du biogaz qui sera réinjecté dans le réseau de gaz naturel.
- Fournir un engrais naturel aux agriculteurs ou gestionnaires d'espaces verts.

Que fait la CC2V ?

La CC2V met déjà en place des actions de réduction des déchets, notamment avec la vente de composteurs à moindre coût, la distribution périodique de compost et de broyat et de la communication préventive. En 2024, la CC2V mettra en place des animations contre le gaspillage alimentaire afin de réduire les déchets alimentaires. Pour finir, la CC2V propose déja une collecte des déchets végétaux en porte à porte et en déchetterie. Pour poursuivre ces actions et répondre à cette obligation, la CC2V a missionné le bureau d'études ECOGEOS pour accompagner les élus dans l'élaboration d'un plan d'actions. Plusieurs pistes ont été évoquées, nous vous communiquerons la solution retenue à travers un dossier courant 2024.

Visites

Afin de choisir la solution la plus adaptée au territoire, les élus ont assisté à une journée technique et visité des collectivités qui ont déjà mis en place le tri des biodéchets.